Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_06_47-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

SYBERT

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : le 6 octobre 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 19h45

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote : 24
- Ayant donné procuration : 6

Résultat du vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

TITULAIRES :
G.B.M : AUBERT Damien ; BAILLY Guillaume ; BERMOND Henri ; BIHR Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BOUZAT Patrick, CALVAT Lylian ; DOLEJAL Philippe ; JEANVOINE Jérémy ; JELSCH Véronique ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Hélène ; MÉNESTRIER Jean-François ; MEUNIER Emmanuelle; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ;
C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GARNIER Christophe ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DIETRICH Clément ; REIGNEY Frédéric ;

SUPPLÉANTS :
G.B.M : SIMONIN Flora ;

Étaient excusés :

TITULAIRES :
G.B.M : BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BRIOT Valérie ; JACQUES Patrick ; KRIEGER Jacques ; LAIDIÉ Frank ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; VEJUX Kévin
C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; JACQUIER-GINEPRO Laurence ; LAMBERT Jean-Benoît ;
C.C.V.M :

SUPPLÉANTS :
G.B.M : PERNIN Daniel ;
C.C.L.L : GRENIER Jean-Claude ;

Secrétaire de séance : Philippe DOLEJAL

Procuration de vote :

Mandant : Guillaume AYMONIN ; Ludovic BARBAROSSA ; Catherine BECKER ; Valérie BRIOT; Frank LAIDIÉ ; Jean-Benoît LAMBERT
Mandataire : Christophe GARNIER ; Anthony NAPPEZ ; Henri BERMOND ; BOUVET Nathalie ; Jean-Marc BOUSSET, Jean-Claude STADELMANN

Objet : 2C.Révision de l'AP-CP 2018-01 « Travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération » - octobre 2026
2026/10_06-47

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_06_47-DE

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION » OCTOBRE 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :
Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser, par l'entreprise titulaire des travaux et de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.
D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation, afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)
En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	**Objet**	**Montant total de l'AP/CP**	**Budget 2018**	**Budget 2019**	**Budget 2020**	**Budget 2021**
		DEPENSES				
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		**14 078 016,00**	**4 376 769,80**	**9 700 000,00**	**1 246,20**	**0,00**
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		**1 168 540,00**	**58 427,00**	**0,00**	**963 557,00**	**146 556,00**
TOTAL		**15 246 556,00**	**4 435 196,80**	**9 700 000,00**	**964 803,20**	**146 556,00**
	Dont avance forfaitaire 5%		*762 327,80*			
		RECETTES				
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		**15 246 556,00**	**4 435 196,80**	**9 700 000,00**	**964 803,20**	**146 556,00**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_06_47-DE

Proposition de révision de l'AP (octobre 2026)

Au terme de la dernière actualisation de l'AP-CP 2018-01 en octobre 2025, le montant de l'AP a été arrêté à 19 600 000 €.
Au regard des réalisations effectives de fin 2025 et celles en cours ou à venir sur 2026, il est décidé d'actualiser le CP 2026 et d'anticiper l'ouverture d'un ultime CP en 2027.

De plus, afin d'intégrer dans le patrimoine du SYBERT la valorisation des travaux réalisés au titre de la phase 1, des opérations de régularisation comptable et d'ordre sont nécessaires :

- transférer les études correspondantes en compte d'immobilisation en cours (2 823 878 €)
- annuler des mandats indûment imputés sur le compte 2145 et les réimputer sur le compte 21745, correspondant à des installations générales, agencements et aménagements, sur sol d'autrui et sur des équipements reçus au titre d'une mise à disposition (9 825 751 €)

Ces opérations sont équilibrées sur la section d'investissement et n'impactent pas le besoin de financement du budget 2026.

La modification du CP 2026 de l'AP 2018-01 et l'ouverture d'un CP en 2027 sont retenues selon les termes suivants :

Révision n°16 - 6 octobre 2026 - Commission du 22 septembre 2026													
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CP 2026 - BP 2026	Complément CP 2026	CP 2027
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2													
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 737 733,62	0,00	1 905 442,70	229 220,34	101 672,34	247 507,09	97 996,02	137 206,13	0,00	0,00	0,00	18 689,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	11 205 240,93	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	96 912,67	49 959,92	233 387,90	0,00	0,00	53 485,10
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	4 957 025,45	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	1 086 579,83	3 447,80	1 000 000,00	200 000,00	354 139,52
TOTAL		18 900 000,00	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 273 745,88	236 835,70	1 000 000,00	200 000,00	426 313,62
RECETTES													
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,20	0,00	0,00	0,00	0,00	343 534,32	0,00	0,00	229 022,88	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dette assimilés / *autofinancement par différence*	16 967 963,62	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	426 313,62
TOTAL		17 540 520,82	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 534,32	0,00	0,00	229 022,88	1 000 000,00	200 000,00	426 313,62

Á l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.
L'actualisation des crédits de paiement prévus en 2026 a été reprise dans le cadre de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Philippe DOLEJAL